

Conseil municipal

(Art.22 du code d'administration communale)

Le conseil municipal de la commune de Malzéville se réunira, en séance ordinaire le :

Lundi 27 mars 2023 à 19h
Salle polyvalente Michel Dinet
- Place François Mitterrand -

Les différentes questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance sont :

- Délibération n°1 : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Délibération n°2 : Attribution de subventions pour les projets pédagogiques des écoles - année scolaire 2022/2023
- Délibération n°3 : Adhésion de la commune à la Fondation du patrimoine
- Délibération n°4 : Convention de mécénat de partenariat avec la Fondation du patrimoine
- Délibération n°5 : Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité – avenant 3 -
- Délibération n°6 : Modification des conventions d'assurance des risques statutaires pour les agents affiliés CNRACL et IRCANTEC
- Délibération n°7 : Recours contre les tiers dans le cadre de l'assurance statutaire
- Délibération n°8 : Acceptation d'un legs grevé d'une condition
- Délibération n°9 : Participation financière 2023 de la commune au CCAS
- Délibération n°10 : Participation financière 2023 de la commune au SIVU Saint Michel Jéricho
- Délibération n°11 : Fiscalité directe locale – Taux d'imposition 2023
- Information n°1 : Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élu-e-s
- Délibération n°12 : Budget primitif 2023
- Information n°2 : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT
- Questions diverses

Malzéville, le 21 mars 2023

Le Maire,

Bertrand KLING

